

p.B.41.20.1. - KT/vo

Le 7 octobre 1976

Note d'entretienAsile territorial

M. Luis Alcón, premier Secrétaire de l'Ambassade d'Argentine, a demandé à être reçu par le Département politique pour connaître la position suisse à l'égard du projet de convention sur l'asile territorial qui sera discuté par une conférence de plénipotentiaires, du 10 janvier au 4 février 1977, convoquée par le Secrétaire général des Nations Unies en consultation avec le HCR.


Après avoir pris contact avec le Directeur de la Division fédérale de police, j'ai reçu M. Alcón le 7 octobre. Je lui ai expliqué que les autorités fédérales n'avaient pas encore eu l'occasion de prendre position sur ce projet et que la composition de la délégation suisse à ladite conférence n'était pas connue. Je lui ai en outre remis une documentation préparée par la Division de police concernant la politique de la Suisse en matière d'asile et l'exercice du droit d'asile par la Suisse. J'ai également brièvement orienté M. Alcón sur les travaux en cours visant à l'élaboration d'une loi fédérale sur l'asile.

M. Alcón a relevé en particulier que le souci principal des autorités argentines était, d'une part, que le projet de convention distingue clairement les notions d'asile et de réfugié et, d'autre part, que soit consacré, sur le plan universel, le principe selon lequel l'asile est un droit de l'Etat qui découle de sa souveraineté. En outre, l'Argentine soutient fermement la proposition visant à exclure de l'asile les personnes ayant commis des crimes graves contre l'humanité. Elle



voudrait que les auteurs d'actes de terrorisme ne puissent pas bénéficier de l'asile. M. Alcón s'est référé à ce sujet aux travaux du Conseil de l'Europe relatifs à la lutte contre le terrorisme. Il souhaiterait que soit reprise dans la future convention sur l'asile la liste des infractions figurant actuellement dans le projet de convention européenne pour la répression du terrorisme (infractions qui ne peuvent être considérées comme des infractions politiques : notamment actes de piraterie aérienne, prises d'otages, etc.).

M. Alcón a encore exprimé le désir de rester en contact avec les autorités fédérales en vue de la prochaine conférence des Nations Unies, à laquelle il participera comme membre de la délégation argentine.



(Krafft)

Copie à :

- Division politique II, p.s.i.
- Direction des organisations internationales, p.s.i.
- DZ/DB/MX
- Division de police du Département fédéral de justice et police, p.s.i.
- Ambassade de Suisse, Buenos Aires, p.s.i.